



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

18-06-2019-01

Date de convocation le 11/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 JUIN 2019

Le dix-huit juin deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de Mme PALIS Estelle, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA.

Étaient absents excusés : M. CLAVE Jacques, Mmes BAZIARD, et POLHER

Procuration : Pascal SALEFRANQUE donne pouvoir à Véronique ETCHART

Secrétaire de séance élue : M. LOQUET Patricia.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA MONTEE DE MONT : ATTRIBUTION DU LOT 4 ABATTAGE ELAGAGE

Madame PALIS rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence des entreprises dans le cadre de l'aménagement de la montée de Mont a été lancé le 16 avril 2019 via le site eadministration64.fr.

Ce marché comptait 5 lots :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Espaces verts
- Lot 3 Revêtement de sol
- Lot 4 Abattage et élagage
- Lot 5 Eclairage

La commission d'appel d'offre a ouvert les plis le 09 mai 2019.

Pour le lot 4 Abattage et élagage, pour lequel deux offres ont été reçus, l'analyse des offres a classé l'entreprise CLAVÉ Yves SARL en première position en fonction des critères retenus lors de la consultation (Valeur Technique des offres 45 %, Prix des prestations 40 %, Qualité environnementale 5 % et Planning d'exécution des offres 10%) pour un montant de 36 248,00 € HT.

Madame PALIS propose au conseil municipal de retenir l'entreprise Clavé Yves SARL.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé la première adjointe et après en avoir largement délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise CLAVÉ Yves SARL pour le montant indiqué de 36 248,00 euros H.T.
- DESIGNER Madame Estelle PALIS aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La première adjointe,



Estelle PALIS